



CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2020

Préavis municipal 49/20 :

Demande de crédit de CHF 490'500.- TTC pour la reconstruction du pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon

Le Conseil communal a décidé, par 34 oui, 0 non et 1 abstention :

1. de lever l'opposition de Monsieur Philippe Narbel relative à la reconstruction du Pont de la Redoute,
2. d'accorder un crédit de CHF 484'500.00 fr. TTC **tel qu'amendé** pour participer au financement de la reconstruction du Pont de la Redoute,
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,
4. d'amortir ce montant sur montant annuel y relatif au une période de trente ans et de porter le compte de fonctionnement.

Amendement N°1 : Le montant de CHF 1'000.- est déduit du montant demandé

Prangins, le 26 juin 2020

Extrait conforme, le certifie

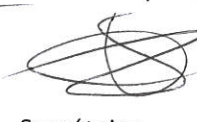
Daniel Bujard



Président



Jérôme Seydoux



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 29 juin au 7 juillet 2020

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »